

Des voix: Adopté.

[Traduction]

M. Peters: Monsieur le président, à la suite d'enquêtes que j'ai faites depuis hier soir, je m'inquiète de la fermeture de la fonderie Haley, en tant que société de la Couronne, et des autres dispositions qui en ont découlé. L'absence, aujourd'hui, du député de Swift-Current-Maple-Creek m'étonne et me déçoit à la fois, car il a soulevé un point très important à ce sujet.

Après avoir consulté la loi, je suis convaincu que le ministre avait bien le droit, comme il l'a dit, de prendre de pareilles dispositions, mais je me demande si elles étaient indiquées, en l'occurrence. Hier soir, j'en ai conclu qu'une telle transaction pourrait s'opérer dans le cas d'autres sociétés de la Couronne, si le gouvernement en décidait ainsi. Je n'ai jamais approuvé les méthodes de vente de la Corporation des biens de guerre, devenue la Corporation de disposition des biens de la Couronne, qui me semblent celles d'un commerce de gros. Je comprends qu'il est difficile de vendre au détail toute une installation de ce genre. Cependant, que certains de mes commettants, qui voulaient acheter une jeep, une Land Rover ou un porte-Bren pour leur exploitation touristique, se soient fait dire qu'on inscrirait leur nom sur la liste, à condition qu'ils puissent établir leur solvabilité, et que ce matériel ne serait vendu qu'en lots d'une cinquantaine d'unités. Ce n'est pas dans notre intérêt, il me semble, d'offrir ainsi des lots de 50 porte-Bren, de 20 tanks Sherman ou d'autre matériel. D'après moi, c'est beaucoup plus difficile de vendre par lots que d'écouler des articles un à un à un prix raisonnable. Le ministre a le droit, j'en conviens, d'agir comme il l'a fait, mais je me demande si cette façon de procéder est satisfaisante.

Le député de Renfrew-Nord a fait des observations très intéressantes, et on a pu voir qu'il était heureux que l'usine reste ouverte. J'admets qu'elle devrait continuer de fonctionner. Cependant, il me semble étrange que la Corporation vende l'usine à un exploitant privé et s'attende qu'il réussisse à la garder en activité sans les avantages dont bénéficierait une société de la Couronne, surtout quand on sait que la Corporation n'a pu en faire une entreprise rentable.

Je sais par expérience qu'il est très difficile d'implanter une industrie dans Renfrew-Nord

ou dans Renfrew-Sud et qu'on a eu beaucoup de mal à garder en activité les industries établies là pour la production de guerre. La plupart des usines reliées à l'industrie aéronautique ont peine à survivre depuis qu'elles ont été converties à la production de temps de paix. Il me semble qu'une société de la Couronne aurait de meilleures chances de succès du fait que le gouvernement pourrait lui accorder certaines commandes. Les achats de l'État auprès de l'industrie privée doivent faire l'objet d'appels d'offres. Je me demande donc pourquoi le député de Renfrew-Nord est si heureux de voir que cette usine a été confiée à un exploitant privé qui offre des garanties à si court terme.

Le ministre a parlé franchement de la valeur des terres et du potentiel dans cette région. Nous sommes tous convaincus qu'il faudra l'aide fédérale pour maintenir l'emploi et le niveau de vie dans cette partie du pays. Bien que le ministre ait certaines responsabilités quant à l'assistance accordée, il n'est pas, comme ministre de la Production de défense, engagé dans tous les programmes d'aide. Il s'agit d'une région de main-d'œuvre excédentaire. Nous avons pu former, dans des secteurs précis de production, une main-d'œuvre hautement spécialisée capable d'exécuter des travaux comme il s'en fait dans des entreprises comme la DeHavilland et dans des régions où le ministère de la Production de défense, au nom de l'État, subventionne la fabrication d'instruments et d'autre matériel pour le ministère de la Défense nationale.

Le député de Renfrew-Nord aurait mieux fait de considérer toute cette activité comme aide du gouvernement au maintien de la main-d'œuvre dans la région. La société de la Couronne aurait fort bien pu s'adapter aux nouvelles circonstances tout autant qu'une entreprise privée. La nouvelle société sera en activité pendant deux ans, et elle fonctionnera dans le même domaine et avec les mêmes moyens d'action que l'entreprise Haley.

D'aucuns prétendent que l'usine et l'outillage sont d'un autre âge et que le mode d'exploitation est désuet. Il semble que l'usine ne peut être modifiée de façon à remplir une fonction autre que celle qui lui était destinée. Si tel est le cas, l'honorable député est bien peu perspicace s'il est incapable de voir ce qui s'est fait dans d'autres régions et de se rendre compte qu'une exploitation comme celle-là doit recevoir de l'aide et des commandes du gouvernement.